

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 21 octobre 2015

Interventions Olivier Cadic, sénateur des Français établis hors de France

" Une étude publiée cette semaine, menée par The Economist Intelligence Unit dans 80 pays, dresse l'Index de la qualité de la mort, un classement des soins palliatifs à travers le monde.

Le Royaume-Uni occupe la première place, grâce à une large intégration des soins palliatifs dans le système public (NHS) et au secteur des hospices très développés.

La France occupe la dixième place dans le monde et la cinquième en Europe.

Selon la première enquête globale menée par l'OMS et publiée en janvier 2014, seule une personne sur dix dans le monde bénéficie d'un accès aux soins palliatifs, alors que ce devrait être une priorité.

La France est à la seizième place pour l'accès aux soins palliatifs, mais à la cinquième pour la qualité des soins, pour ceux qui ont la chance d'y avoir accès.

Ce résultat excellent montre que notre confiance dans les professionnels de santé est justifiée "

* * *

" Je soutiens le texte initial qui vise à créer de nouveaux droits pour les malades en fin de vie : l'aide active à mourir ne vient pas se substituer aux soins palliatifs.

Il s'agit d'une proposition respectueuse de l'humanisme et de la liberté individuelle lorsqu'elle est exprimée de façon éclairée et réfléchie.

Cette option est désormais à l'agenda législatif de plusieurs pays.

Lorsqu'elle est disponible, les spécialistes s'accordent à dire qu'elle offre une paix de l'esprit pour le patient qui est conscient que sa fin est inéluctable.

Ce n'est en aucun cas un substitut aux soins palliatifs, mais une option supplémentaire quand la fin est proche et inéluctable, qui peut apporter de l'apaisement aux personnes en fin de vie.

Cette question est à l'agenda législatif de nombreux pays. Voilà le sens de notre amendement n° 15, déjà présenté en première lecture.

J'espère que le débat aura lieu, et pas à une heure du matin..."